

Acquisition de la parcelle de l'ancienne station d'épuration de Saint-Amand-Montrond à la ville de Saint-Amand-Montrond

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 3 décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLAÇANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUERE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Edith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	Pouvoir à Daniel BÔNE
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Philippe MARME
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Lionel DELHOMME Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Francis BLONDIEAU Pouvoir à Raphaël FOSSET Pouvoir à Noura ANGLADE
SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	
Membres en exercice	38	Secrétaire de séance : Gérard MARTEAU
Membres présents	33	
Membres votants	38	

Date de convocation : 19 novembre 2025

Date de l'affichage : 19 novembre 2025

Séance du mercredi 3 décembre 2025

Délibération n° 01_2025_122

Acquisition de la parcelle de l'ancienne station d'épuration de Saint-Amand-Montrond à la ville de Saint-Amand-Montrond

Monsieur Pascal COLLIN, Vice-Président, présente le dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5210-1 et suivants ;

Vu l'avis des Domaines ;

Considérant le courrier de Monsieur Daniel Bône, Président de la Communauté de communes Cœur de France, en date du 25 septembre 2025, manifestant son intérêt pour l'acquisition d'une partie de la parcelle BN 17, située avenue du Général de Gaulle à Saint-Amand-Montrond ;

Considérant que cette parcelle est conservée pour le fonctionnement de la nouvelle station d'épuration ORGANICA et abrite un hangar de stockage et un silo à boue ;

Considérant l'avis favorable de la ville de Saint-Amand-Montrond, propriétaire du foncier, dans son courrier du 7 octobre 2025 ;

Considérant l'offre d'acquisition faite au prix de 30 000 € ;

Considérant le bornage réalisé pour détacher la nouvelle parcelle BN 158, d'une superficie de 2 533 m².

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise :

- l'acquisition de la parcelle BN 158, d'une superficie de 2 533 m² au prix de 30 000 € ;
- Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Le Président,

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance,

Gérard MARTEAU